

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250929-2025_30_01-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 Septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 24 Septembre 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

24/09/2025

Date de convocation

24/09/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15

- Présents : 14

- Pouvoirs : 01

- Votants : 14

Votes exprimés :

- Pour : 15

- Contre : 00

- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G. PREVOST
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		S. THIBLET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme Régine NOVEL

Objet : MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA LIVRAISON DE REPAS AUX ECOLES EN LIAISON FROIDE.

- ✚ Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- ✚ Vu le Code de la Commande Publique (notamment les articles relatifs à la computation des seuils des marchés publics).
- ✚ Vu les seuils de passation des marchés publics de prestations de services.
- ✚ Considérant qu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, il a été mis fin au contrat de livraison de repas en liaison froide entre la société le Croq'Ain et la Commune de Brens.
- ✚ Considérant que pour l'année scolaire 2025-2026, il a été conclu un contrat de livraison de repas en liaison froide entre la société le LEZTROY et la Commune de Brens.
- ✚ Considérant que les contrats sont généralement conclus pour une période de trois ans.
- ✚ Considérant que la fréquentation moyenne de la cantine de l'école de Brens est de 66 élèves par jour.
- ✚ Considérant que le prix du repas enfant pour l'année 2025 2026 est de 4.35€ HT par enfant.
- ✚ Considérant qu'il est proposé d'ouvrir la possibilité d'accueillir des adultes (enseignants et personnels communal) à partir de l'année 2026-2027.
- ✚ Considérant que le nombre de jours dans une année scolaire est de 144 jours.

Madame le Maire propose :

- ✚ Qu'au vu du montant estimatif du marché sur les trois prochaines années, le calcul s'établit comme suit :
 $66 \text{ enfants} \times 4,35 \text{ € HT par repas} \times 144 \text{ jours scolaires par an} \times 3 \text{ années de contrat} = 124 \text{ 027,20 € HT.}$
Cette estimation ne tient pas compte des repas adultes ni d'éventuelles augmentations tarifaires.
- ✚ De lancer une consultation sous forme de Marché à procédure adaptée régie par les Articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.
- ✚ De déterminer pour ce marché, des critères de notation ainsi que des critères de pondération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ APPROUVE le lancement d'une procédure de marché adapté.
- ✚ APPROUVE la mise en place des critères d'évaluation et de pondération.
- ✚ CHARGE Madame le Maire de constituer la commission d'appel d'offre ainsi que la consultation.
- ✚ Dit que les montants correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire
Sandrine LACHIZE-PICCINO

Brens le 30/09/2025
Madame Le Maire.



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250929-2025_31_01-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

L'an deux mil vingt-cinq, le XX/XX, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le XX/XX/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

24/09/2025

Date de convocation

24/09/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15

- Présents : 14

- Pouvoirs : 01

- Votants : 14

Votes exprimés : 15

- Pour : 15

- Contre : 00

- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G. PREVOST
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. FUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		S. THIBLET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme Régine NOVEL

Objet : MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE LED POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

- ✚ Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,
- ✚ Vu L'obligation réglementaire de mise en conformité des points lumineux avec des sources LED d'ici 2027,
- ✚ Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses
- ✚ Vu le rapport établi à l'issue de la réunion du 11 août 2025 avec le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain),
- ✚ Vu Les subventions accordées par le SIEA et l'éligibilité de l'opération au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), permettant de réduire le reste à charge de la commune,
- ✚ Considérant que le parc d'éclairage public communal comporte 229 points lumineux, dont seulement 6 déjà équipés en éclairage par LED et 14 seulement adaptées,
- ✚ Considérant que le maintien des lampes classiques, dont les lampes à vapeur de mercure interdites depuis 2015, engendre une surconsommation énergétique,
- ✚ Considérant que le passage à un éclairage par LED permet de réduire significativement la consommation d'énergie, en passant de 100 W à 45 W par point lumineux,
- ✚ Considérant que le montant total des travaux de conversion en éclairage par LED, incluant la remise en conformité de certaines armoires électriques, est estimé à 110 000 € TTC,
- ✚ Considérant que les subventions mobilisables (SIEA + FCTVA) permettent de réduire le reste à charge de la commune à environ 37 200 €,
- ✚ Considérant que le remplacement en éclairage par LED permet un amortissement estimé sur 12 ans au coût actuel de l'énergie, et plus rapidement en cas de hausse de celle-ci, étant donné les estimations d'économie engendrées sur la part consommation électrique (3 000 €/an),
- ✚ Considérant que ce passage en éclairage par LED est indépendant des choix futurs de la commune relatifs à l'extinction ou à l'abaissement de l'éclairage public (réduction d'intensité, horaires d'extinction), lesquels feront l'objet de décisions distinctes,
- ✚ Considérant le lancement des travaux serait possible à l'été 2026.

Madame le Maire :

- ✚ Propose de valider la démarche de remplacement des points lumineux par la technologie LED.
- ✚ Propose de retenir comme montant des travaux la somme estimative communiquée par le SIEA, laquelle sera ajustée après acceptation de la démarche, avec établissement d'un devis définitif.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 30/09/2025

Madame Le Maire.

